



## Problèmes divorce : accusations absolument fantaisistes

Par **Macintosh75**, le **07/01/2024** à **19:57**

Bonjour,

Je divorce au bout de 27 années de mariage (ne me dites pas que c'est de ma faute, je le sais).

Mon ex marl, un radin maladif depuis le début n'a jamais voulu de compte joint. Il cachait tout, ses relevés bancaires, tout...

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté et je le soupçonne d'avoir mis en place un système qui lui permettait de faire des économies.

J'ai demandé une compensation de 30.000 euros, et son avocate a pondu un rapport disant que mon salaire me servait d'argent de poche.

Comment a t-elle pu pondre ce rapport sans en apporter la preuve, moi je les ai à travers certains relevés indiquant des dépenses pour le foyer.

Par ailleurs, j'aimerais savoir comment procéder pour savoir ce qu'il a accumulé comme argent sur ses comptes bancaires, puisqu'il m'avait dit avant l'annonce du divorce avoir pris un notaire.

Merci

Par **Visiteur**, le **07/01/2024** à **20:22**

Bonjour,

Il vous faut un avocat pour argumenter face à ces affirmations de l'avocat adverse.

Sans avocat vous partez en situation d'infériorité.

Le juge peut exiger de voir tous les comptes bancaires. D'ailleurs en communauté, toutes les sommes qui y figurent sont réputées communes, même si le titulaire est une seule personne.

Par **youris**, le **07/01/2024** à **20:42**

bonjour,

la prestation compensatoire est prévue pour compenser la baisse du niveau de vie après le divorce, elle n'est pas prévue pour régler les comptes pendant le mariage.

voir ce lien : [la prestation compensatoire](#)

salutations